

**Coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires  
IDEX**

**Montants de CEE en kWhcumac  
BAT-TH-157 : Chaudière biomasse collective**

Pour une chaudière de puissance inférieure ou égale à 500 kW	Pour une chaudière de puissance supérieure à 500 kW
<b>Q x 4,8</b>	<b>Q x 3,4</b>

Q est la chaleur nette utile produite par la chaudière biomasse installée en kWh/an. Elle est déterminée à partir de l'étude de dimensionnement préalable à la mise en place de la chaudière biomasse.